

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SAINTES - 1708 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/02/2026 - 686 - 2014 B 00213 - 801 608 688 - A.B.C. AUTO BILAN DES COTEAUX



Greffe du tribunal de commerce de Saintes

Cours National - Palais de Justice, CS 30328, 17108 Saintes cedex

09:00 - 12:00, 14:00 - 16:30

Téléphone : 05 46 93 01 02

www.greffe-tc-saintes.fr - www.infogreffe.fr

EXTRA/MCU/2014 B 00213

A.B.C. AUTO BILAN DES COTEAUX

Zone Artisanale des Coteaux

6B RUE DES PLAINES

17810 SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX

Nos références : MCU/2014 B 00213

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : A.B.C. AUTO BILAN DES COTEAUX

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

Zone Artisanale des Coteaux

6B RUE DES PLAINES

17810 SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 801608688 R.C.S Saintes

Le greffier soussigné constate le 06/02/2026 le dépôt, arrivé au greffe le 29/01/2026, enregistré sous le numéro 2026/686, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/08/2025

Récépissé délivré le 06/02/2026

Le greffier

Maître Marc BINNIÉ



Déposé le 20/01/2026
N° RCS 2014B213
N° de dépôt 686



A.B.C Auto Bilan des Coteaux
Société à responsabilités limitées
au capital de 5000 euros
Siège social : 6 Bis rue des Plaines Z.A. Des Coteaux
17810 ST GEORGES DES COTEAUX
801608688 RCS SAINTES

Procès-verbal d'assemblée générale
en date du 26 Janvier de l'an deux mille vingt six, à 18H30.

Assemblée présidée par CHOQUIER Patrick Gérant unique, convoquée conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts.

Sont présents ou représentés :

Mr CHOQUIER Patrick, détenant 100 % des parts sociales.

Cet ensemble représentant plus de la moitié des parts sociales, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts.

Les documents et rapports soumis à l'assemblée :

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le bilan annuel

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Rappel de l'ordre du jour

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes, affectation du résultat

Lecture est donnée du rapport du gérant et ouvre la discussion, réponses aux questions écrites posées par les associés.

~~Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions~~
inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 Août 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au gérant dans l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

CP



Mise aux voix, cette résolution est adoptée

- . Pour : 1 voix
- . Contre : 0 voix

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 7928 euros, que les associés décident d'affecter de façon suivante :

- 7 928 € en compte « autres réserves »

Mise aux voix, cette résolution est adoptée

- . Pour : 1 voix
- . Contre : 0 voix

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte que le Gérant a perçu une rémunération de 31 100,00 euros net ainsi que 15 107,00 euros de Charges Sociales et Madelin, celle-ci l'approuve purement et simplement.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée

- . Pour : 1 voix
- . Contre : 0 voix

Quatrième résolution

L'associé unique décide de continuer, conformément aux dispositions de l'article L.210-6 du Code de commerce, de reprendre au compte de la Société tous les actes et engagements souscrits en son nom préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée

- . Pour : 1 voix
- . Contre : 0 voix

Résolution finale

L'assemblée ordinaire des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée

- . Pour : 1 voix
- . Contre : 0 voix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00. De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par le président de séance et par le gérant.

Fait à ST GEORGES DES COTEAUX
Le 26 Janvier 2026

Bilan actif

Postes	Brut 2024- 2025	Amort. & dépréc.	Net 2024- 2025	Net 2023- 2024
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	9 555	9 555		
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	436	436		
Autres immobilisations corporelles	89 721	70 022	19 700	27 265
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 400		5 400	5 400
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	105 113	80 013	25 100	32 665
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	2 431		2 431	7 117
Autres créances	1 025		1 025	807
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres et instruments de trésorerie				
DISPONIBILITÉS ET CHARGES				
Disponibilités	33 052		33 052	26 881
Charges constatées d'avance	743		743	799
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	37 250		37 250	35 603
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion - Actif (VI)				

TRIBUNAL DE COMMERCE

29 JAN. 2026

DE SAINTES

Postes	Brut 2024- 2025	Amort. & dépréc.	Net 2024- 2025	Net 2023- 2024
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	142 363	80 013	62 350	68 268

Bilan passif

Postes	2024- 2025	2023- 2024
Capital	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Réserves indisponibles		
Autres réserves	28 089	24 531
Report à nouveau		
Resultat de l'exercice	7 928	3 558
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	41 517	33 589
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 556	11 683
Emprunts et dettes financières diverses	83	9
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 584	5 801
Dettes fiscales et sociales	5 606	17 182
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3	4
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	20 833	34 679
Écarts de conversion - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	62 350	68 268

Bilan passif

Postes	2024- 2025	2023- 2024
Capital	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Réserves indisponibles		
Autres réserves	28 089	24 531
Report à nouveau		
Restatut de l'exercice	7 928	3 558
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	41 517	33 589
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 556	11 683
Emprunts et dettes financières diverses	83	9
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 584	5 801
Dettes fiscales et sociales	5 606	17 182
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3	4
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	20 833	34 679
Écarts de conversion - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	62 350	68 268

Compte de résultat

Compte de résultat

Postes	2024- 2025	2023- 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	170 601	153 726
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	170 601	153 726
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	2 411	1 145
Autres produits	55	57
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	173 067	154 928
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation des stocks de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 753	1 495
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	86 620	81 588
Impôts, taxes, et versements assimilés	6 637	4 975
Salaires et traitements	53 367	44 935
Charges sociales	17 348	17 157
Dotations aux amortissements et aux provisions	7 565	9 531
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	9	7
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	173 299	159 688
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-232	-4 760
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	413	543
Différences négatives de change		

Postes	2024- 2025	2023- 2024
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	413	543
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-413	-543
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)	-645	-5 303
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	9 012	286
Sur opérations en capital	2	16 800
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	9 014	17 086
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	135	1 869
Sur opérations en capital		6 126
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	135	7 995
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	8 879	9 091
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	305	230
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	182 081	172 014
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	174 152	168 456
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	7 928	3 558

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise A.B.C. AUTO BILAN DES COTEAUX - SIREN : 801608688								Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur comptes clients	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
				Dotations		Reprises			
Fonds commercial				681		683			
Autres immobilisations incorporelles				700		705			
Terrains				710		715			
Constructions				720		725			
Installations techniques, matériel et outillage				730		735			
Installations générales agencements aménagements divers				740		745			
Matériel de transport				750		755			
Autres immobilisations corporelles				760		765			
TOTAL				770		775			
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2	Provision pour indemnités de départ à la retraite								0
3	Provision pour perte de change								0
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	3 102	381	6 102				
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	3 000						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	9 005	380	9 005				
N° du centre de gestion agréé								388	0
Montant de la TVA collectée								374	34 972
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	12 248
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 247 octies du CGI								397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : A.B.C. AUTO BILAN DES COTEAUX - SIREN : 801608688		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/09/2024 et clos le : 31/08/2025		Données en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		378	1
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	170 601
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	170 601
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	55
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	2 411
Remises sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	2 466
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	9 468
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	44 402
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	8 119
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	9
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	61 998
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	111 069
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	111 069
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	170 601
Effectifs au sens de la CVAE		023	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	01/09/2024
Date de cessation		186	31/08/2025